

REGLEMENT

1 – Déroulement

Le tournoi se déroule en 2 phases :

- une phase qualificative : les équipes sont regroupées dans des poules préliminaires,
- une phase finale : les équipes se rencontrent selon le classement de chacune d'elles dans leur poule respective de qualification.

3 – Equipes

Chaque équipe (mixte ou non) est composée de 3 à 5 joueurs. Chaque joueur doit être licencié à la FFT. (La licence peut être prise auprès de la Ligue ou dans n'importe quel club de tennis).

Chaque équipe est représentée par un capitaine.

En cas d'absence justifiée d'un(e) joueur(se) pour raison médicale ou professionnelle, l'équipe a la possibilité de recruter un(e) joueur(se) à condition que son classement ne soit pas supérieur à celui du plus faible de l'équipe.

5 – Partie

Chaque partie se déroule en 2 sets de 5 jeux avec point décisif à 40A. En cas d'égalité à 4 jeux partout, un tie-break sera joué.

En fin de set, chaque équipe a la possibilité de remplacer 1 joueur par un autre. Ceci n'est autorisé qu'une fois par match.

En cas d'égalité à un set partout, un super tiebreak sera immédiatement joué pour départager les équipes.

7 – Forfaits

Une équipe de moins de 2 joueurs le jour de la rencontre est déclarée perdante.

8 – Classement des équipes

Le classement des équipes pour chaque phase du tournoi est fonction du nombre de matchs gagnés, puis du nombre de points inscrits, puis du nombre de sets perdus et enfin du nombre de jeux perdus.

9 – Lieu des rencontres

Le déroulement des rencontres est prévu sur le site de la Ligue du Ouen-Toro.

10 – Horaires et jours des matchs

Les matchs débuteront à 18h00.

Les rencontres qualificatives auront lieu sur une soirée (mardi, mercredi, ou jeudi) entre le 22 juillet et le 1^{er} août.

Les matchs de classement final se dérouleront sur une soirée entre le 6 et le 8 août.

11 – Inscription

Elle se fait auprès de la Ligue Calédonienne de Tennis par un dossier d'inscription dûment complété et remis avant le 15 juillet 2019.

Ce dossier comprend :

- Une attestation délivrée par l'employeur certifiant l'appartenance des joueurs au même organisme, ou une attestation sur l'honneur du capitaine pour les équipes constituées de joueurs d'une même corporation.
- La fiche d'engagement dûment remplie.
- Un règlement de 8500 francs en chèque ou espèces pour les droits d'engagement de l'équipe. Ce montant est une participation aux frais d'utilisation des installations, d'éclairage et des balles.

12 – Valeurs en points des joueurs

Classement	Point joueuse	Point joueur
Non classé	1	1
40	1	2
30/5	2	3
30/4	2	4
30/3	3	5
30/2	4	6
30/1	5	9
30	6	12
15/5	9	16
15/4	11	20
15/3	13	24
15/2	15	28
15/1	17	32
15	20	36
5/6	22	40
4/6	24	44